



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Nombre de membres	
En exercice	12
Présents	8
Votants	11

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mai à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Villaines-les-Rochers s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annette BERGEOT, Maire en exercice, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21 mai 2024.

Présents : Mesdames Marie-Annette BERGEOT, Josette HARDOIN (arrivée à 19h30), Marie-Claude DECHARTE, Sophie COUTURIER, Colette HUAULT, Messieurs Jean-Pierre HOUBRON, Yoann SEVESTRE, Joël ROUILLE,

Absents excusés : Monsieur Christophe MALINGE

Absent(e), a donné pouvoir :

Messieurs Florent PASQUIER à Monsieur Jean-Pierre HOUBRON, Baptiste LEPSCH à Yoann SEVESTRE, Madame Lauriane TIMBERT à Madame Sophie COUTURIER,
Le quorum étant atteint,

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Yoann SEVESTRE

Madame le Maire informe le conseil de la démission de 3 conseillers municipaux.

Il s'agit de Mesdames Sylvette PERDAEMS (pour convenances personnelles), Caroline GUITTON (déménagement sur une autre commune) et Christophe LENNON (également pour un déménagement sur une autre commune).

Le préfet a été informé, de même que les 2 autres personnes sur la liste qui peuvent intégrer le conseil. Ces dernières n'ont pour l'instant pas communiqué de réponse.

Madame le Maire remercie les 3 conseillers pour leur investissement dans les actions menées dont, entre autres, pour Sylvette PERDAEMS, la gestion du marché et de la Gazette, pour Caroline GUITTON, la communication et notamment le bulletin municipal, pour Christophe LENNON, son rôle de correspondant défense.

Madame Josette HARDOIN fait remarquer que depuis 4 ans Madame Lauriane TIMBERT est très rarement venue. Monsieur Joël ROUILLE renchérit sur l'absence de Monsieur Christophe MALINGE. Il estime que ces absences bloquent le système démocratique et regrette que cet engagement pris auprès des habitants ne soit pas respecté.

Les procès-verbaux des séances des 11 avril et 6 mai sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Joël ROUILLE s'interroge sur la faisabilité de reprendre sur le procès-verbal le courrier transmis par Monsieur Florent PASQUIER. Madame le Maire explique que dans la mesure où il a lu ce document en séance, il était possible de le reprendre dans son intégralité.

Présentation Rapport et étude du coteau par Cavités 37

Madame le Maire rappelle le contexte de l'étude du coteau effectuée par le Syndicat Intercommunal Cavités 37 suite à l'éboulement du 14 février 2014. Elle a été complétée par une étude hydraulique attribuée au cabinet Hadès.

L'étude a été demandée dès 2014, à la suite de l'effondrement du coteau, dont les éléments déclencheurs ont été l'exceptionnelle pluviométrie durant l'hiver et le ruissellement venu du coteau, accentué par l'altération de la masse rocheuse et des ouvrages de façade.

A cette occasion, l'absence de gestion des eaux de ruissellement a été constatée.

Le remembrement n'a pas joué forcément un rôle bénéfique, se traduisant par la diminution drastique du nombre de parcelles et par l'instauration de parcelles de grandes tailles. Les cultures insuffisamment couvrantes en hiver ont des effets sur les ruissellements.

Entre 2014 et 2020, les courriers et réunions se sont enchaînés pour obtenir les Fonds Barnier qui ont été accordés par l'Etat en 2021.

En 2020, le conseil municipal s'est prononcé en faveur du lancement d'une étude du coteau. Elle a été lancée en 2022 par Cavités 37, avec informations des propriétaires et des occupants puis visites des cavités et du coteau par les géomètres et les géologues.

L'objectif de cette étude est de définir les actions permettant de limiter les risques de mouvement de terrain par une démarche globale de gestion du risque.

Le périmètre retenu est celui entre le chemin creux à côté du Club des Jeunes et la rue de la Molinière. Ce secteur étudié permettra de définir des actions qui pourront ensuite être étendues aux autres secteurs du village.

Cavités 37 a ainsi :

- effectué un diagnostic global
- réalisé les relevés topologiques
- réalisé les analyses géologiques
- analysé les instabilités, cave par cave, avec conseils de confortements (une fiche par propriété) puis zonage et analyse du coteau.

En 2023, le conseil municipal a validé le lancement de l'étude hydraulique pour caractériser et diagnostiquer le fonctionnement actuel des écoulements des eaux de pluie, déterminer les capacités d'évacuation des ouvrages existants et proposer des solutions adaptées à la problématique du site.

ETUDE DU COTEAU secteur de la vallée de la rue des marches

Mesdames Mandy MIGNON, Directrice et géologue, et Léna AGEORGES, géologue, du syndicat intercommunal Cavités 37, regroupant 111 communes du département, détaillent le rapport élaboré.

L'objectif de cette étude consiste à acquérir une connaissance précise du sous-sol, analyser la stabilité des cavités souterraines et des fronts de coteau, déterminer les risques de mouvement de terrain sur le territoire et définir les secteurs les plus à risques en proposant des solutions de confortements, si nécessaire.

Au total, 43 propriétés ont été visitées, 94 cavités souterraines ont été relevées par les géomètres et 81 ont fait l'objet d'une analyse géologique, sur un total estimé de 130.

Chaque propriété donne lieu à une analyse de stabilité et la réalisation d'une fiche technique.

Une cartographie globale du secteur a aussi été établie.

Madame Sophie COUTURIER demande si les habitants et/ou propriétaires des caves ont été informés.

Madame Mandy MIGNON répond que oui. Un échange a lieu à chaque fin de visite permettant d'informer les occupants au fur et à mesure des visites.

Le coût réel de l'étude s'élève à 35 845€, avec un financement Fonds Barnier de l'Etat de 10 753€. Il reste donc une somme de 25 092 € prise en charge par le Syndicat Cavités 37 au titre de l'adhésion de la commune au Syndicat.

L'analyse sur le secteur choisi porte sur :

- la carte de l'aléa qui est la probabilité qu'un phénomène intense et grave se produise
- la carte des enjeux reprenant les lieux d'habitations et de circulation
- la carte des risques croisant l'aléa et les enjeux.

Sur le secteur, la carte des risques au niveau surfacique révèle un risque moyen à 44%, élevé à 17,5%, très élevé à 4,90%. Les parties à risques élevées sont les suivantes :

- la zone d'effondrement de 2014 a été sécurisée par 22 tirants, une bache de récupération des eaux et une barrière dynamique, financés par la commune. Ces travaux urgents ont permis de sécuriser les propriétés adjacentes et la circulation sur la départementale. Il y a des pierres qui tombent le long de la barrière, issues de l'amas de matériaux central qui devrait être consolidé par un ouvrage en remplacement de la barrière dynamique. La barrière existante doit être nettoyée régulièrement de la végétation. Des travaux définitifs ont été préconisés mais il s'agit de propriétés privées.
- Une cave comporte une importante fracturation dont l'accès est limité. Une visite a été faite récemment en présence de la propriétaire. La préconisation d'effectuer des travaux de traitement de la cave voisine ou l'élévation d'un mur en béton armé a été donnée.
- Sur une partie du coteau de la rue des Marches, un phénomène de décompression de bord de coteau complété par une faible épaisseur de dalle intermédiaire nécessite de préconiser le comblement d'un caveau et la réalisation d'une paroi clouée (grillage).
- Un ensemble parcellaire rue haute présente des fractures de décompression du bord du coteau, de la végétation anarchique et un risque ponctuel de glissement des couches superficielles. Les préconisations prévoient la mise en place de tirants passifs, de nappes de grillage ou le remodelage de la pente.
- Sur une parcelle, un bloc est déjà tombé au sol. Des chutes de pierre peuvent encore se produire, favorisées par la végétation en place. Le clouage et la réfection de maçonnerie sont conseillés.

L'état général des cavités sous-jacentes à la rue Haute est bon à moyen. Des infiltrations d'eau ont été détectées. La préconisation est de réaliser des reprises d'étanchéité et de surveiller des potentielles fuites.

Les mesures préventives qui sont à développer résident dans :

- la surveillance régulière des cavités, l'entretien de la végétation et la neutralisation de leur accès lorsqu'elles sont dégradées
- au niveau du coteau, l'entretien régulier de la végétation et la réalisation de travaux préventifs de confortement et de réfection
- l'information de l'ensemble des propriétaires de la commune.

L'étude sera complétée par :

- la diffusion des fiches auprès des propriétaires dont les propriétés ont été visitées
- la réalisation de relevés pour les propriétés non visitées,
- la poursuite des diagnostics géologiques au cas par cas (demande par formulaire)
- la surveillance des zones sensibles (visites de contrôles)
- des travaux d'entretien régulier.

Une question est posée sur les lieux non visités par refus des propriétaires. Il est dommage que certaines personnes aient refusé l'accès à leurs propriétés car il n'est pas possible d'en évaluer le risque. Madame le Maire précise que, l'étude étant terminée, si un propriétaire souhaite un diagnostic, celui rentre dans le schéma habituel des diagnostics avec demande par formulaire et règlement d'une participation par le propriétaire. Quand il y a un risque important, la commune peut demander une assistance technique au Syndicat. De plus, les propriétaires de caves ou de coteau sont rencontrés afin de les informer sur la gestion spécifique nécessaire.

ETUDE HYDRAULIQUE confiée au cabinet Hadès en juin 2023

Les objectifs sont de caractériser et diagnostiquer le fonctionnement actuel des écoulements des eaux de pluie, de déterminer les capacités d'évacuation des ouvrages existants et de proposer des solutions adaptées à la problématique du site.

Le cabinet a analysé la géologie du bassin versant et réalisé des plans pour identifier le cheminement des eaux de pluie. Puis, il a précisé les différentes formes d'occupations des sols (plateau agricole, zones boisées et zones urbanisées). Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), des zones boisées à conserver ou reboiser sont définies afin de protéger les zones urbanisées. Ce schéma de boisement n'est pas respecté partout, ce qui constitue une problématique.

Les localisation des formes de pentes et d'exutoires existants (drains, fossés, ..) ont été examinés.

2 scénarios ont été envisagés.

Scénario 1 : dans le cas de la conservation de l'occupation des sols actuel, dont les zones de prairie/cultures et les zones boisées, il propose la mise en place de 8 bassins pluviaux chargés de gérer le risque inondation en aval (côté coteau). Il s'agit d'ouvrages maçonnés nécessitant donc des travaux importants, qui plus est, sur des terrains privés.

Scénario 2 : il est proposé un traitement mutualisé de plusieurs sous bassins-versants, la collecte des eaux via des fossés en lisière de bois et tête de coteau, des bassins pluviaux et des noues, en favorisant une reconquête de l'occupation boisée de manière à restituer l'emprise de la zone définie en « bois classé ». Ce second scénario permet de mieux gérer les eaux en amont de la vallée et d'éviter la réalisation d'ouvrages d'évacuation passant dans des propriétés privées

Les bassins pluviaux sont dimensionnés pour des pluies trentenaires.

Il est proposé de retenir le scénario 2.

Madame le Maire explique que ces 2 études, du coteau et hydraulique, vont permettre également de compléter les analyses effectuées dans le cadre de la révision du PLU.

De plus, suite à plusieurs visites chez une habitante, une analyse des écoulements sur une partie de la rue Haute a été demandée à l'hydrologue, du fait de la difficulté à trouver l'origine des infiltrations dans des caves. Il n'y a pas de problème d'étanchéité au niveau des réseaux assainissement et d'eau potable ni de zone de stagnation des eaux pluviales. Il est donc proposé des reprises de l'étanchéité de la chaussée et des maçonneries à l'aplomb des zones d'humidité.

Le montant des travaux issus de l'étude hydraulique est estimé à 200 000 HT, et 40 000€ HT pour la rue Haute, avec des questionnements relatifs à la répartition des actions et coûts entre public/privé. Le coût de l'étude hydraulique, prise en charge par la commune, s'élève à 5 100€ TTC.

ACTIONS A VENIR

- Informer les habitants concernés par les études (propriétaires des caves et des parcelles sur le coteau, exploitants et propriétaires des champs).
- Poursuivre les diagnostics sur les zones à risque
- Echanger avec les services de l'état pour déterminer les possibilités d'actions et d'accompagnement.
- Poursuivre l'information des propriétaires et occupants sur l'ensemble du village (événements, communication dans les supports communaux et dans les documents d'urbanisme, ...)

Le syndicat des Cavités 37 évoque le projet PAPRICA (Programmes d'Actions de Prévention des Risques Cavités), qui par le biais d'une convention Etat/Syndicat, permettra de mener des actions de communication auprès des particuliers et des collectivités (élus, agents), d'étendre les diagnostics en appui aux communes adhérentes, ..

Madame le Maire remercie les personnes présentes qui s'investissent dans les actions et travaux de longue haleine essentiels à la préservation de ce patrimoine si spécifiques d'habitations et dépendance. Ce patrimoine est à entretenir, à préserver par la révision du PLU et la gestion de l'urbanisme et à valoriser. Cette valorisation se fait par plusieurs actions :

- Le recensement participatif du patrimoine troglodytique en lien avec le Parc Naturel Loire Anjou Touraine et avec le groupe de travail animé par Yoann SEVESTRE
- La réalisation d'un parcours sur le patrimoine troglo, en cours par le groupe de travail avec l'aide de stagiaires de la Maison Familles Rurales d'Azay-le-Rideau
- Les Journées « Découverte des troglos ». Les prochaines auront lieu les 8 et 9 juin avec la possibilité de rencontrer des professionnels.
- La communication et des reportages (France 2 puis France3)

Monsieur Joël ROUILLE soulève le problème du non-respect de la signalisation. Les poids lourds ne respectent pas le tonnage autorisé et cela abîme les cavités et plus encore, en ce moment, avec la déviation. Il demande s'il est possible d'installer des chicanes.

Madame le Maire confirme que, malgré les interdictions et le plan de déviation, les chauffeurs empruntent des voies non autorisées. Des aménagements routiers existent sur les rues concernées par des cavités sous voiries et toutes les voiries sous-cavées sont interdites aux plus de 3,5t.

DEL 2024_025 Attribution des devis de voirie

Monsieur Jean-Pierre HOUBRON rappelle que l'an passé, l'entreprise Techniroute avait identifié plusieurs secteurs à traiter. Des travaux ont été réalisés en 2023 sur plusieurs rues. Au niveau du pont de pierre, le bas-côté n'a pas tenu et une nouvelle intervention va être programmée.

Plusieurs natures de travaux sont envisagés en 2024 :

- La technique de reprise des routes par Techniroute, avec une tenue dans la durée limitée (idem l'ancienne technique du PATA)
- La refonte complète de routes proposée par l'entreprise TP Ferré.

Pour Techniroute, le coût est défini à la journée pour 3 950€. Les travaux sont estimés ensuite en jours par rue. Par exemple, il faut compter 3 jours pour le Chêne Percé, 2 jours pour la Rebarrière, compte-tenu de l'état des voiries.

Quant à l'entreprise TP Ferré, elle réalise surtout des grosses réfections en enrobé à chaud.

Monsieur Jean-Pierre HOUBRON présente les différents devis et la planification des rues à traiter en 2024.

Madame le Maire présente un tableau de synthèse reprenant les 2 propositions rue par rue. Un choix doit être effectué entre les 2 devis pour certaines rues (descente du Guillardin - la Davillière - le vieux chemin. Une proposition est faite permettant de traiter les rues suivantes :

- par Techniroute, rue des écoles, des cheneillères, des boiteaux, de la rebarrière, de la masseillère, du château d'eau, de la guillardin, de la petite chaume et du chêne percé et le vieux chemin pour 5,95 jours de travail
- Par TP Ferré, la davillière

Monsieur Joël ROUILLE estime qu'il faut sécuriser les routes qui sont fréquentées par les enfants.

Après exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise **TECHNIROUTE** pour un montant de 23 307.50€ HT, soit 27 769.00€ TTC, pour les voies suivantes :

- rue des Ecoles,
- rue de la Cheneillère,
- route du vieux chemin (partie haute),
- rue des Boiteaux,

- rue de la Rebardière
- rue de la Masseillère,
- rue du château d'eau,
- le Guillardin
- rue de la Petite Chaume

Décide de retenir le devis de l'entreprise **TP FERRE**, pour un montant de 7 472.80€ HT, soit 8 967.36€ TTC, pour la voie suivante :

- rue des Lisats (Davillière)

DEL 2024_026 - Signature d'une convention avec le Centre permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)

Madame le Maire explique que cette structure qui œuvre pour la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement a proposé à la commune de réaliser un atlas de la biodiversité communale.

Une réunion publique s'est tenue à Saché, puisque l'inventaire de la biodiversité se fait sur 3 communes (Villaines-les-Rochers, Saché et Cheillé).

La convention prévoit la réalisation d'un document sur la biodiversité communale accessible à tous, la mise en avant du patrimoine naturel de la commune, l'inscription dans le Plan Local d'Urbanisme des résultats de l'atlas, des actions pour développer, renforcer voire créer des espaces de continuité écologiques communaux, d'assister la commune pour obtenir le label « territoire engagé pour la nature ».

C'est Saché qui porte le projet pour les 3 communes, et perçoit, dans le cadre de l'appel à projets, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), une subvention de 67 000€.

Sur cette somme, 13 516,34 € seront reversés à Villaines-Les-Rochers.

Pour cette dernière, une participation financière de 3 379,34 € sur ses fonds propres est demandée, solde du versement de 16 895,68 € au CPIE (en 3 fois) et de la part de la subvention de 13 516,34 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CPIE,

Accepte le montant de la participation communale pour un montant de 3 379,34€.

DEL 2024_027 - Demande de subvention de l'association Néophonik

Monsieur Jean-Pierre HOUBRON informe que l'association NEOPHONIK a déposé une demande exceptionnelle de subvention, compte tenu d'un programme de 5 concerts cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour et 4 abstentions, décide d'accorder une subvention de 1 100€ à l'association NEOPHONIK.

Il sera toutefois possible de réexaminer la demande, les chiffres ayant été corrigés sur le dossier.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Numéro de la DIA	Date de réception	Adresse du bien	Référence cadastrale	Superficie
2024-01	05/01/2024	15 rue des Crabassières	ZM 64	697m ²
2024-02	26/01/2024	rue Haute	C 196	193m ²
2024-03	08/03/2024	6 rue des Boiteaux	ZD 41	179,73m ²
2024-04	02/04/2024	30 rue de la Galandière	C 335	32m ²
2024-05	02/04/2024	30 rue de la Galandière	C 197	11m ²
2024-06	08/04/2024	5 rue Haute	C515	133m ²
2024-07	12/04/2024	30 rue de la Galandière	C 38, C438, C 440	342m ²
2024-08	17/04/2024	3 rue des Caves Fortes	C 61; C 77	194m ²
2024-09	23/04/2024	4 impasse du Grabotte	ZM 126	957m ²
2024-10	24/04/2024	30 rue de la Galandière	B 1606; B 1605; B 1954	175m ²

INFORMATIONS

- **Désignation de représentants au sein des commissions de la Communauté de Communes Touraine Val de l'Indre**

Madame le Maire explique que le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une modification de l'organisation des commissions en établissant une commission thématique par vice-présidence.

Le nombre de commissions passe donc de 8 à 12.

Chaque commune peut proposer 2 représentants maximum. Les conseillers doivent faire connaître leurs souhaits afin de remettre la liste pour le 3 juin.

- **Réseau téléphonique**

Un camion n'ayant pas pris la déviation prévue dans le cadre des travaux rue de la galandière, il a fait tomber un poteau téléphonique rue de la vallée. Les câblages téléphonique et internet rue de la Vallée ont été coupés, privant un certain nombre d'usagers de téléphone fixe et d'internet (plus de 75 foyers sur Villaines et Cheillé). Il est difficile d'avoir des interlocuteurs Orange pour traiter le sujet. Aucune date de remise en service n'est annoncée officiellement.

- **Organisation des bureaux de vote**

Le tableau des permanences pour le bureau de vote des élections européennes du 9 juin est mis à disposition afin que les élus s'inscrivent dans les divers créneaux.

- **Travaux**

Madame le Maire signale que des travaux de remise en état des ponts des rues de l'Eglise et des Maurusseaux vont être réalisés par le département.

- **Courrier**

Madame le Maire fait part d'un courrier de Madame Vanlerberghe remerciant pour le geste effectué pour les obsèques de son mari. Roger Vanlerberghe s'est beaucoup impliqué sur le village, en tant que bénévole dans les associations ou auprès de la commune. En particulier, depuis 2014, Roger s'occupait du feu de l'été lors du 14 juillet.

- **Déchets verts**

Monsieur Jean-Pierre HOUBRON demande si une solution peut être trouvée pour ramasser les déchets verts lorsque les propriétaires ne sont pas en mesure de le faire. Madame le Maire rappelle que ce besoin a été identifié et exprimé à plusieurs reprises. La commune ne peut assurer ce service puisque la compétence a été déléguée au SMICTOM. Différentes solutions ont été examinées depuis 5 ans (gestion par TVI mais augmentation de la taxe pour tous, demande de prestation CESU à une entreprise locale, ..). Aucune n'a permis de répondre à cette demande. Il n'est pas possible non plus de les déposer sur le terrain dédié aux déchets verts des services techniques.

- **Roue Tourangelle**

Madame le Maire explique que, lors d'une invitation à la soirée de la Roue Tourangelle, Villaines-les-Rochers s'est vue remettre un livre retraçant les 20 ans d'existence de cette manifestation. La commune faisait partie des 12 communes retenues pour un prix lié à l'accueil, aux décorations et au nombre de signaleurs. La commune a été remerciée pour l'accueil et pour la présence de décorations en osier lors de la course. En particulier, le Président souhaite emprunter le cycliste et le vélo en osier pour le placer à chaque départ de course des années à venir. Madame le Maire remercie les conseillères, les bénévoles et les habitants qui ont permis cet accueil de qualité.

- **Conseil municipal**

La prochaine séance aura lieu le 24 juin.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 21h37.

A Villaines-les-Rochers, le 28 mai 2024

Le secrétaire de séance,
Yoann SEVESTRE

Le Maire,
Marie-Annette BERGEOT